



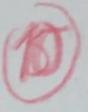
ANDRÉ BONNINI

1909-1944

RÉSISTANT-DÉPORTÉ



F.H. STAT. ARRIVÉ
DATE = 1 MAR 1946
N° 421921



ARRONDISSEMENT DE L'ISÈRE
DE LA TOUR-DU-PIN
COMMUNE
DE SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ.

ÉTAT-CIVIL

ACTE DE NAISSANCE

L'an mil neuf cent neuf et le trois du
mois de Mars à deux heures du matin
en la commune de Saint-Geoire-en-Valdaine
département de Isère
est né André, César, Alexandre Bonnini
fils de Michel Bonnini
et de Léonie Antoinette Paris
demeurant en cette commune.

L'acte a été dressé le 3 mars 1909
et inscrit sous le N° 6
A Saint-Geoire-en-Valdaine le 5 Avril 1946
Pour extrait conforme délivré sur papier libre.

Le Maire.
Pour le Maire absent :
L'Adjoint
[Signature]



EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA
COMMUNE DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE POUR
L'ANNEE 1909.

ACTE DE NAISSANCE

Le trois mars mil neuf cent neuf, à dix heures du matin, dans la salle de la Mairie de ST GEOIRE EN VALDAINE (Isère) Pardevant Nous Adrie ALLEGRET, adjoint, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat civil de cette commune, le Maire absent, Est comparu sieur Michel BONNIN, boulanger, âgé de trente neuf ans, domicilié au Bourg, de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui à cinq heures du matin, dans sa maison d'habitation situé au Bourg de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, de lui déclarant et de Céline Antoinette PARIS, son épouse, ménagère, âgée de trente cinq ans, demeurant avec lui, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms André-César-Alexandre. Lesdites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Auguste CANTON facteur des Postes et Télégraphes en retraite, âgé de soixante ans, et Joseph GIROUD, papetier, âgé de quarante quatre ans, domiciliés à ST GEOIRE EN VALDAINE. Et ont le déclarant et les témoins signé avec Nous, le Présent acte de naissance après qu'il leur en a été donné lecture.

Suivent les signatures.

En marge est la mention: A contracté mariage à la mairie de ST GEOIRE EN VALDAINE, le premier mai mil neuf cent trente trois, avec Berthe Françoise BERGER.
Suit la signature.

Pour extrait certifié conforme délivré sur papier libre à la requête du Ministère Public, au Greffe à BOURGOIN, le quinze Février mil neuf cent quarante six.



LE GREFFIER EN CHEF.

[Signature]



André Bonnin, préparateur en pharmacie sera arrêté par la Gestapo à Saint Geoire en Valdaine devant les yeux du pharmacien, M. Guillermin.

Attestation du rôle d'André Bonnin dans la résistance
par Henri Battail et certifiée par Lucie Aubrac.
Entrée dans le réseau Libération Sud

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Henri BATAILL, Chevalier de la Légion d'Honneur, Capitaine de Réserve, Officier F.F.I. homologué, Ex- chef départemental *Adjoint* du mouvement " Libération " certifie sur l'honneur, que:

Monsieur André BONNIN, né le 3.3.1909 à St. Geoire en Valdaine, (Isère) étant entré volontairement au mouvement " Libération " depuis le 15 Janvier 1943.

Ses activités diverses de Résistance, notamment l'organisation de la diffusion du matériel clandestin dans son secteur, la formation de groupes, l'aide multiples au maquis, etc; ont été homologuées par l'attribution du certificat d'appartenance à la Résistance Intérieure Française N° 12.061 au titre de " Libé-Sud " avec le grade de Sergent.

Cette activité Résistante, fut finalement dénoncée à la Gestapo Allemande, qui l'arrêta à St?Geoire en Valdaine le 6.12.1943. En suite de cette arrestation, que je certifie sur l'honneur être la conséquence directe de son activité Résistante au service de la libération de la France, Monsieur André BONNIN, fut déporté en Allemagne, et il est décédé à Dachau le 2 juillet 1944.

Fait pour servir d'attestation de lien de cause à effet pour le dossier de demande de la carte de déporté Résistant à titre posthume de Monsieur André BONNIN.

Grenoble le 1.10.1953.

Henri BATAILL.

*certifiée valable
pour Libération. Sud
la signature
M^r Battail
Paris 10.*



*L. Aubrac
liquidation n° 1*

Grenoble

*certifiée valable
pour Libération. Sud
la signature
M^r Battail
Paris 10.*



*L. Aubrac
liquidation n° 1*

Henri BATAILL

Libération-Sud,

Mouvement de résistance (1940-1944) créé à Clermont-Ferrand.

D'abord formé par l'équipe qui publie clandestinement la Dernière colonne (décembre 1940-mars 1941), autour d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, de Lucie et Raymond Aubrac, auxquels se joignent des personnalités telles que Pascal Copeau, Pierre Hervé, Maurice Kriegel, Alfred Malleret ou Serge Ravanel, Libération-Sud devient l'un des plus puissants mouvements de résistance de la zone sud. Le journal Libération, édition de zone sud est à l'origine du mouvement. Le premier numéro, daté de juillet 1941, est tiré à 10 000 exemplaires. Jules Meurillon, chargé du service de propagande-diffusion à partir de l'automne 1942, lui donne son essor (200 000 exemplaires en août 1944).

En juin 1942, Libération-Sud se présente sous la forme "d'un mouvement de gauche à forte dominante ouvrière, socialiste, maçonnique et chrétienne. Il emprunte aux différentes organisations qui expriment ces courants les plus valeureux de leurs cadres et utilise leurs structures." (Laurent Douzon, la Désobéissance.). En janvier 1943, Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud annoncent leur fusion, et forment les Mouvements unis de Résistance (MUR) : seule la propagande reste du ressort de chacun des mouvements. Au début de l'année 1944, les MUR constituent avec trois mouvements de la zone nord (Défense de la France, Lorraine, Résistance) le Mouvement de Libération Nationale (MLN).

Depuis l'été 1942, il se propage la rumeur -nuancée par l'historiographie récente- que le centre de Libération-Sud est noyauté par des militants communistes.

.....	du	qu
.....	du	au
.....	du	au
3. Pour la R.I.F., formations ou mouvements dans lesquels l'intéressé a servi :				
LIBE. SUD.	du	1-6-1942	au	2.7.1944
.....	du	au
.....	du	au

V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION.

Date : 6 Décembre 1943 Lieu : St Genès en Val d'Auvergne (Ain)

Autorité qui a procédé à l'arrestation (2) : Gestapo

Circonstances :

Situation au moment de l'arrestation (3) : travaillait à la Pharmacie Guillemain

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :

a. Des témoins de l'arrestation : M. Guillemain Pharmacien St Genès en Val d'Auvergne

b. Des personnes impliquées dans la même affaire :

Autres personnages

Autres personnages

Abry André (1911-1943)
Bank Raymond dit « Féval » puis « Tinan »
(1895-1941)
Battail Henri dit « Barras » (1903-1969)
Berfini Jean dit « Linet » puis « Dax » (1901-1980)
Bistési Jean dit « Hourst » (1906-1943)
Blanc Paul dit « Mimi »
Bocq Jean dit « Jimmy » (1921-1944)
Bois Georges dit « Sapin »

11 novembre 1943	Grenoble	Nombreuses arrestations. Jean Weber arrêté a pour successeur Henri Battail.	
---------------------	----------	---	--

Éléments so

de concert avec les adhérents de *Combat* et de *Franc-Tireur*. A Grenoble une autre antenne vient de surgir en décembre 1941, quand le dessinateur Jean Bruller¹³⁶ contacte H. Battail¹³⁷, directeur d'école à La Tronche, affilié déjà à la « Maison 15 ». Aux vacances de Pâques 1942, Weber charge Battail de la propagande et du recrutement dans les milieux de l'enseignement et de la SFIO. De là date, semble-t-il, la pénétration systématique, rationnellement conduite, des instituteurs de Grenoble, du Grésivaudan, de la Matheysine et de l'Oisans. Elle se superpose à Allevard, à l'action des Compagnons de France dont on verra le rôle dans la première Relève. *Libération*, où J. Weber vient de prendre comme adjoint Gambier¹³⁸, envoie alors Battail prendre contact avec le D^r L. Martin de *FT*¹³⁹.

Jean Bruller, pseudonyme “Vercors” dans la Résistance qu’il gardera en tant qu’écrivain.
Son plus grand succès : “Le Silence de la mer”.

Lucie Aubrac



A partir de 1941, le couple Aubrac s'installe à Lyon. Raymond exerce son métier d'ingénieur tandis que Lucie est nommée professeur au lycée de jeunes filles Edgar Quinet.

Militante et membre du cercle des dirigeants de Libération-Sud, elle s'adonne alors, entre ses cours, à de multiples activités clandestines :

En juillet 1941, elle contribue à la parution du premier numéro du journal *Libération* ; elle fabrique des faux papiers et aide des résistants à franchir la ligne de démarcation.

En mai de la même année, elle donne naissance à son premier enfant, Jean-Pierre.

Le 15 mars 1942, son mari, adjoint au général Delestraint, chef de l'Armée secrète est arrêté à Lyon par la police de Vichy et incarcéré à la prison Saint-Paul. Avec un aplomb incroyable, Lucie Aubrac fait pression sur le procureur de la République et parvient à le faire libérer.

Etant devenue une spécialiste des évasions, elle organise peu de temps après, l'enlèvement par des faux Gestapistes, de trois résistants détenus à l'hôpital de l'Antiquaille (dont Serge Ravanel) puis de quatre détenus à l'hôpital de Saint-Etienne.

Le 21 juin 1943, c'est l'arrestation à Caluire de Jean Moulin et de plusieurs responsables de la Résistance, dont Raymond Aubrac. Incarcérés au fort Montluc, ils sont interrogés sous la torture par Klaus Barbie dans les bâtiments de l'école de santé militaire, devenue siège de la Gestapo lyonnaise. Lucie, enceinte, monte un coup de maître audacieux. Le 21 octobre 1943, en plein jour, les armes à la main, à la tête d'un groupe franc des MUR pour qui elle est "Catherine", elle mène l'attaque de la camionnette de la Gestapo dans laquelle sont transférés Raymond Aubrac et une dizaine d'autres résistants.

Désormais identifié et recherché par toutes les polices allemandes et vichystes, le couple erre de cachette en cachette dans l'attente d'un avion qui les emporte finalement à Londres avec leur petit garçon le 8 février 1944. Quatre jours plus tard, elle accouche d'une fille qu'elle prénomme Catherine. En juillet 1944, elle participe à la mise en place des Comités de libération dans les zones libérées puis rejoint son mari commissaire régional de la République de Marseille. En janvier 1945, Raymond Aubrac doit quitter son poste et s'installe à Paris avec Lucie qui siège désormais à l'Assemblée consultative.

Je soussigné, FRIER, Georges, ex-LANS, dans la clandestinité, organisateur et Chef du Secteur N° 2 de l'Isère, pour le Mouvement de Résistance, Libération, puis au M.U.R.,

certifie que Monsieur André BONNIN, Préparateur en Pharmacie, demeurant à St-GEOIRE-en-VALDAINE, arrêté par la Gestapo le 6 Décembre 1943, mort en déportation, a bien fait partie de groupe de résistance. Entré le 15 Janvier 1943 au mouvement Libération, il était spécialement chargé de la propagande, de diffusion, points de chute, et collecte et centralisation des dons en nature, pour les maquis.

Fait à Voiron, le 15 Décembre 1945.
Signé : FRIER.

Vu Pour légalisation de la signature
de M. FRIER, Georges,
Voiron, le 28 Décembre 1945.
Pour le Maire,
L'Adjoint, signé : Illisible.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
St-Geoire-en-Valdaine, le 28 Décembre 1945.

Le Maire,
signature...

Pour copie conforme,

Grenoble, le 16 Janvier 1946.

L'Intendant Mre, Chef de la S.D.P.
de l'Isère,



[Handwritten signature]

Raymond Tézier fut l'un des premiers socialistes de l'Isère à rejoindre les organisations de Résistance sous l'Occupation et il travailla en étroite liaison avec un ancien adversaire politique, le docteur Valois, ancien chef de file des radicaux-socialistes hostiles au Front populaire.

Il occupa d'importantes responsabilités, chef du 2ème secteur des Mouvements unis pour la résistance (MUR), membre du "Comité civil" du Vercors pour la zone nord, vice-président du Comité de Libération nationale du Vercors.

Réinstallé dans ses fonctions le 24 août 1944, il fut élu maire de Voiron en avril 1945, constamment réélu par la suite.

COPIE d'ATTESTATION

Je, soussigné: TEZIER Raymond, ex LEFORT dans la clandestinité, organisateur et Chef du Secteur N°2 de l'Isère pour le mouvement Combat, puis aux M.U.R.

Certifie que Monsieur André BONNIN, préparateur en pharmacie demeurant à St.GEOIRE en VALDAINE, arrêté par la Gestapo le 6 décembre 1943, mort en déportation, a bien fait partie de mon groupe de Résistance.

Entré le 15 janvier 1943 au Mouvement Combat, M. Bonnin André était spécialement chargé de la propagande, de la diffusion, points de chute, collecte et centralisation des dons en nature pour la Maquis.

Voiron, le 26 décembre 1945

Luque : Tézier

Signature certifiée par l'Adjoint délégué au Maire de Voiron le 26 décembre 1945.

Signé : illisible.

Je soussigné, Tézier Raymond, ex Lefort, dans la clandestinité, organisateur et chef du Secteur N° 2 de l'Isère, pour le mouvement Combat, puis aux M.U.R., certifie que Monsieur André BONNIN, préparateur en pharmacie demeurant à St-Geoire-en-Valdaine, arrêté par la Gestapo le 6 décembre 1943, mort en déportation, a bien fait partie de mon groupe de Résistance. Entré le 15 janvier 1943 au Mouvement Combat, M. Bonnin André était spécialement chargé de la propagande, de la diffusion, points de chute, collecte et centralisation des dons en nature pour la Maquis. Voiron, le 26 décembre 1945. Luque : Tézier. Signature certifiée par l'Adjoint délégué au Maire de Voiron le 26 décembre 1945. Signé : illisible.



André Bonnin a été dénoncé.

— 5 —

Date de libération :

Colonne réservée
à l'Administration

MOTIF (1).....

- Par l'avance alliée :
- À la suite d'une mesure collective de libération anticipée :
- À la suite d'une mesure de libération individuelle dont la cause devra être précisée :

Un certificat de déportation (MODÈLE A ou M) a-t-il été délivré? *oui*

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré?) :

ci-joint copie

À quelle date?

Si non, joindre deux attestations au moins de personnes qui, par leur situation ou leurs fonctions, ont été à même de connaître la déportation et sa durée.

VI. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE À L'ENNEMI QUI A ÉTÉ LA CAUSE DÉTERMINANTE DE L'EXÉCUTION DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

Indiquer ci-après, en vous reportant à l'article 2 du décret du 25 mars 1949, joint au présent formulaire, le ou les actes qualifiés de résistance à l'ennemi qui ont été la cause déterminante de l'exécution, de l'internement ou de la déportation, et préciser à quelle rubrique dudit article ils se rapportent (2) :

dénomination anonyme de son activité de Résistance au sein du Mouvement "Libre-Sud" (voir attestations)

Pièces à fournir :

Dans le cas où une pension a été concédée au titre de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité, la copie certifiée conforme de la notification de la décision de pension.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Exemple : Destruction de voies ferrées à (indiquer le lieu), prévue au § (g) du 4° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949.

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police des témoignages écrits parvenus à la famille :

Arrêté par la Gestapo le 6 décembre 1942. Incarcéré à Montbrun le 9/12/42, hospitalisé à l'hôpital de Gramat-Blanche du 18/12/42 au 18/1/44. Détruit à Montbrun à cette date. Fugé sans Compagnon, parti le dimanche 2 juillet 1944 pour Bachau. Arrêt effectué ce jour dans le village de la Compagnie de Chalons/Magnon vers 8 ou 9 heures de l'après-midi. Deux témoins ont assisté à la mort: M. Agap. H. Adh. Adh. et Robert. H. H. ont ci-joint les copies conformes de leurs attestations. Au dire des témoins, la déportation immédiate a été dirigée sur Bachau ainsi que les 960 centavres de ses compagnons d'importance pour y être incinérés.

MONTLUC de 1942 à 1944



Novembre 1942, l'Allemagne nazie envahissait la zone dite libre de France, et donc la ville de Lyon.

Très vite, la prison de Montluc devenait le triste et terrible symbole de l'Occupation : en moins de deux ans, 9 000 à 10 000 personnes (on ne sait pas exactement) y furent jetées. C'étaient des résistants, c'étaient des juifs, c'étaient des passants pris au hasard d'une rafle. C'étaient des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards.

Les filets de cette chasse, menée spécialement par Klaus Barbie, s'étendaient sur toute la région, des maquis de l'Ain, du Jura, des Alpes, aux rues de Lyon et des villes voisines ou plus lointaines. L'internement se faisait dans les conditions inhumaines : l'entassement à 7 ou 8, dans des cellules de 2m sur 3 où l'on ne pouvait pas s'allonger. Une eau tiède en guise de petit déjeuner, une soupe claire à midi, une petite tranche de pain et un dé de margarine ; le soir... la vermine, les punaises qui vous tombent dessus toute la nuit. Pas de toilettes, pas de lavabo, pas de sortie, pas de nouvelle de la famille, pas d'infirmier. Pas de jugement, pas de défense, et l'incertitude totale sur le sort à venir.

Des libérations avaient lieu quelquefois. Mais le plus souvent, on sortait de Montluc pour trois raisons : La première, c'était pour les interrogatoires, qui se passaient dans les locaux de la Gestapo. Parfois, le parcours s'arrêtait là et l'on y mourait sur place, dans les caves, des suites des tortures infligées. Ou l'on vous ramenait en cellule, brisé, blessé, sans autre soin que la compassion de vos camarades, jusqu'à l'interrogatoire suivant.

La deuxième raison, c'était la déportation. On était appelé "avec bagage" et, là, se levait l'espoir d'un départ pour un ailleurs qu'on ne connaissait pas mais qui ne pouvait être pire... croyait-on !!! Commençait alors le voyage dantesque, d'abord relativement humain jusqu'aux camps de transit. Ensuite, c'était le début de l'apocalypse, dans les wagons à bestiaux, plusieurs jours sans air, sans eau, sans nourriture... avant l'arrivée, pour les survivants, dans les camps dont on connaît les terribles conditions d'avilissement et d'extermination.

Enfin, troisième départ, c'était celui "sans bagage" qui vous menait, en camion bâché, jusqu'à un lieu d'exécution dans les environs de Lyon : 35 lieux de massacre ont vu périr 600 prisonniers, des charniers de Bron, de La Doua, à ceux de Communay, de Roche-Croix Chatain, de Châtillon-d'Azergues, et encore Lissieu, Limonest, ... jusqu'à la dernière tuerie de Saint-Genis-Laval, le 20 août 1944, où plus de 100 prisonniers de Montluc furent exécutés, brûlés, certains encore vivants, au Fort de Côte-Lorette. Montluc ne devait pas garder ses prisonniers, il fallait de la place, toujours plus de place pour plus d'arrivants, jusqu'à ce jour du 24 août 1944 où, devant l'avance alliée et les menaces de représailles des forces de la Résistance, les Allemands abandonnèrent les 850 prisonniers restants.

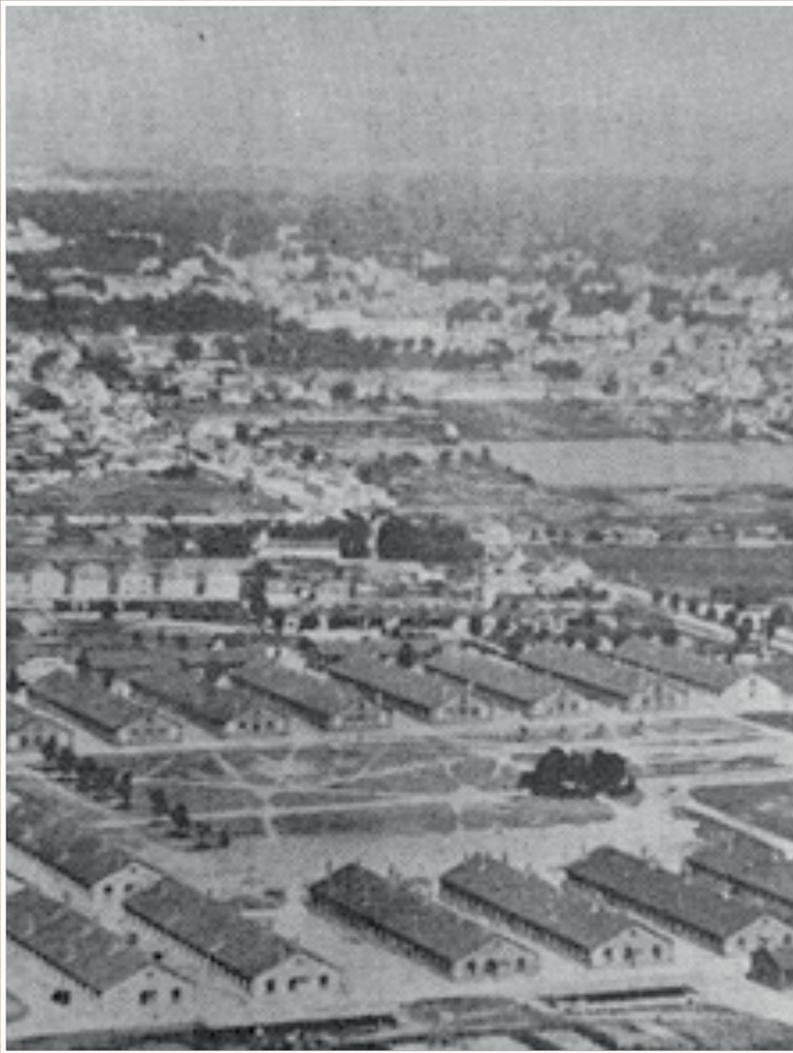
Smile à la personne qui trouve
ce haut de papier d'écriture
M. Bonnin à S. Jean en
Val d'Ain que mon mari
pense de aller lui pour
une destination inconnue
d'avance merci
Bonnie S. Jean

André Bonnin part de Montluc
pour le camp Compiègne mais
lui ne le sait pas.

M. Bonnin
S. Jean - en Val d'Ain
Je suis à Paris
Je t'embrasse
Je vais bien, ben moral
sois sage et courageuse
Bonne baisers à tous
à Jean, à toi
Tout mon amour
Bonne nuit
André

7 Compiègne
17 Clémence

Dernier message
d'André Bonnin

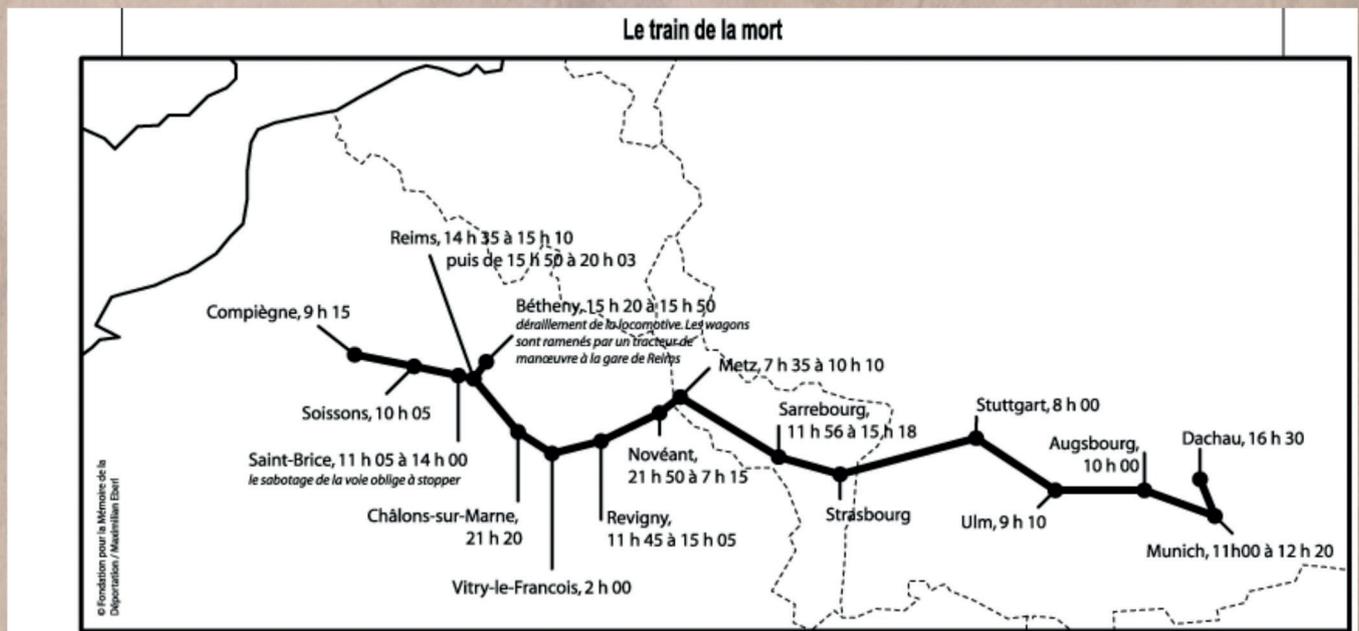


Le camp de Royallieu Compiègne est de 1942 à 1944 le lieu de transit des déportés. Plus de 54 000 résistants, militants syndicaux et politiques, civils raflés, juifs y ont été internés. 50 000 d'entre eux sont déportés dans les camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz, Ravensbrück, Buchenwald, Dachau, Sachsenhausen, Mauthausen, Neuengamme. Le Frontstalag 122 s'est caractérisé notamment par l'internement et la déportation des "politiques" et personnalités "otages" : communistes, syndicalistes, résistants et civils. Le "camp C", ou le camp juif, tenu au secret, est déjà, vu les conditions d'internement qui y règnent, un lieu d'extermination par la faim et la maladie.

Le dimanche 2 juillet 1944, vers 9 heures 15, le train n° 7909 s'ébranle sous une légère bruine de la gare de Compiègne en direction de l'Allemagne.

Dans chacun des 22 wagons, les nazis ont entassé une centaine d'hommes.

André Bonnin mourra asphyxié quelques heures plus tard comme 535 autres détenus : à Dachau, les corps sans vie sont retirés du train, puis transportés directement au crématoire sans être enregistrés.



Dès l'ouverture des camps, la Croix Rouge Internationale commence le recensement des déportés.

1223 c bis

Internationales Komitee vom Roten Kreuz
Zentralstelle für Kriegsgefangene

Referenz :

Serv. Fr. GENF, 2. November 1944
EFCC 101.890
SC.

Deutsches Rotes Kreuz
Auslandsdienst
E T T A L - Oberbayern
27 NOV 1944
Deutschland.

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz erbittet Auskünfte über den Aufenthaltsort und das Befinden von :

BONNIN André

geboren am 3.3.1909 in St. Geoire-en-Valdaine
Staatsangehörigkeit: Franzose
Wohnhaft gewesen: St. Geoire-en-Valdaine
Verheiratet.

Der Vorgenannte wurde im Juni d.J. verhaftet, und in der Festung Montluc in Lyon interniert. Am 15. Juni wurde er von hier abgeführt. Die erste und einzige Nachricht ist aus Paris vom 22.6.44, wo er mitteilt, nach Compiègne oder Deutschland gebracht zu werden. Seit dieser Zeit ist die Spur von ihm verschwunden.

Anfragsteller: Frau André BONNIN (Ehefrau)
St. Geoire-en-Valdaine (Isère)
Frankreich.



PROCÈS-VERBAL

RICH. STAT. ARRIVÉ
DATE: 1 MAR 1946
N° 421923

L'an mil neuf cent quarante-six
et le huit février à II heures

Nous, Lucien LAUMONIER, Commissaire de police de la Ville de Lyon,
plus spécialement chargé du quartier de la Part-Dieu, Officier de Police Judiciaire,
Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Vu le dossier à nous communiqué, et les instructions contenues, avons mandé et entendons le sieur :

VALLON Robert, 33 ans, commerçant, demeurant 98 rue Mey à Lyon (6^e), lequel nous déclare sur interpellation :

" J'ai été arrêté le 6.4.1944 et incarcéré à la prison Montluc. Dans les caves j'ai fait la connaissance de BONNIN. Le 19 juin nous sommes partis ensemble pour Compiègne où nous y avons resté jusqu'au 2 juillet date à laquelle nous fûmes entassés à raison de 100 personnes par wagon et dirigés sur l'Allemagne. BONNIN se trouvait avec moi dans un coin dudit wagon. L'air était irrespirable surtout pendant les arrêts du train. Aussi de nombreux camarades sont morts asphyxiés, il y en eu plus des trois quarts dans notre wagon.

" BONNIN est décédé le jour même du départ de Compiègne, c'est à dire le 2 juillet 1944 entre 14 et 16 heures. Pendant tout le voyage qui dura plusieurs jours les corps de nos camarades sont restés dans les wagons.

" Nous sommes arrivés à DACHAU le 5 juillet, les survivants ont été immédiatement parqués d'un côté. Je pense que lesdits corps de nos camarades ont été par la suite incinérés, mais je ne peux l'affirmer ne l'ayant pas vu.

" C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire.

Lu, persiste et signe.

Le Commissaire de Police.

Dont acte, procès-verbal que nous transmettons à Monsieur le Procureur de la République.

Le Commissaire de Police.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RICH. STAT. ARRIVÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1 MAR 1946
N° 421925

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante-six, le QUATRE FÉVRIER

Nous, REDT ROGER, Commissaire de Police de la Ville de Lyon, Quartier des Brotteaux
Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

OBJET :

Audition de Monsieur HATCHADOURIAN Agop

70, Cours Vitton LYON.

Affaire : INSTRUCTIONS DU PARQUET

Il déclare :

" J'ai été arrêté par Francis André dit "Geule Tordeue" le 8 Juin 1944 alors que je me trouvais chez un ami Boulevard des Belges. Après interrogatoire, j'ai été incarcéré à Montluc et j'ai fait connaissance de BONNIN dans les caves de Montluc. Le 19 Juin nous sommes partis ensemble pour Compiègne. Et de cette dernière ville, nous sommes partis le 2 Juillet et nous étions entassés à raison de 100 personnes par wagon. Bonin se trouvait avec moi dans un coin du dit wagon. L'air était irrespirable surtout pendant les arrêts fréquents du train. C'est ainsi que de nombreux camarades sont morts asphyxiés exactement 76 sur 100 qui se trouvaient dans le wagon. Bonin est décédé le jour même du départ de Compiègne, le 2 Juillet entre 14 heures et 16 heures.

Nous sommes arrivés à Dachau le 5 Juillet, avec les corps de nos camarades décédés dans les wagons. Je pense que les corps ont été incinérés mais je ne peux l'affirmer car je ne l'ai pas vu.

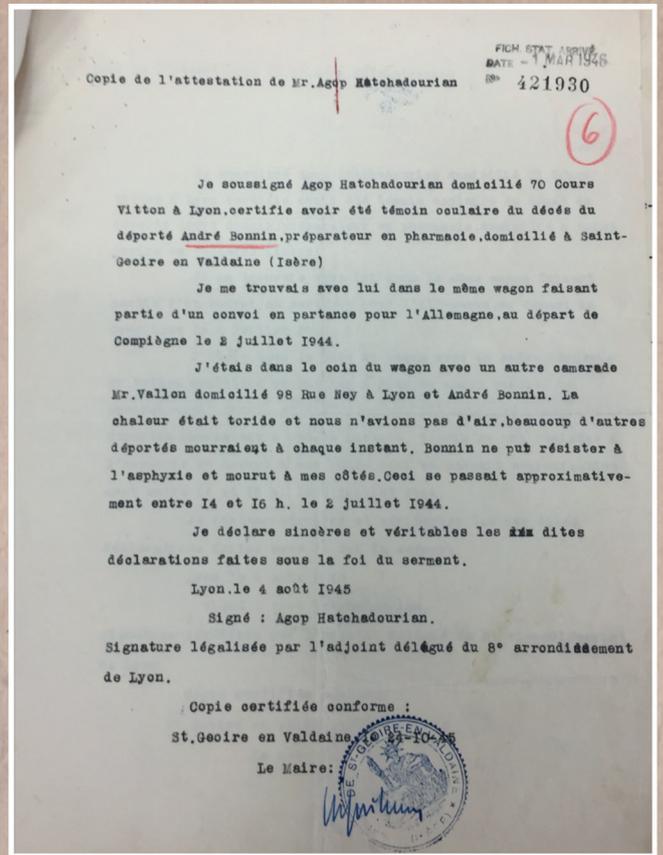
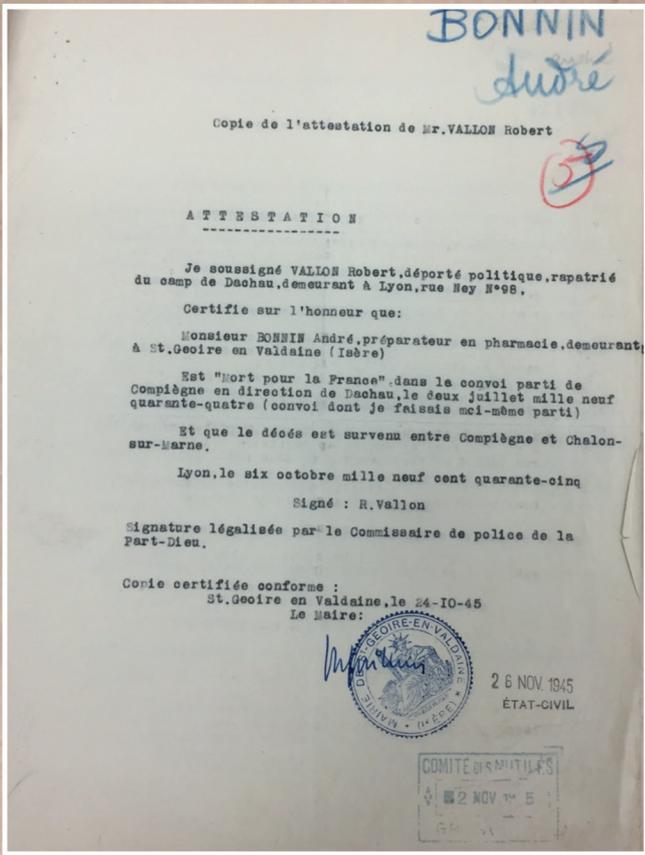
Lu, persiste et signe :

Commissaire de Police :

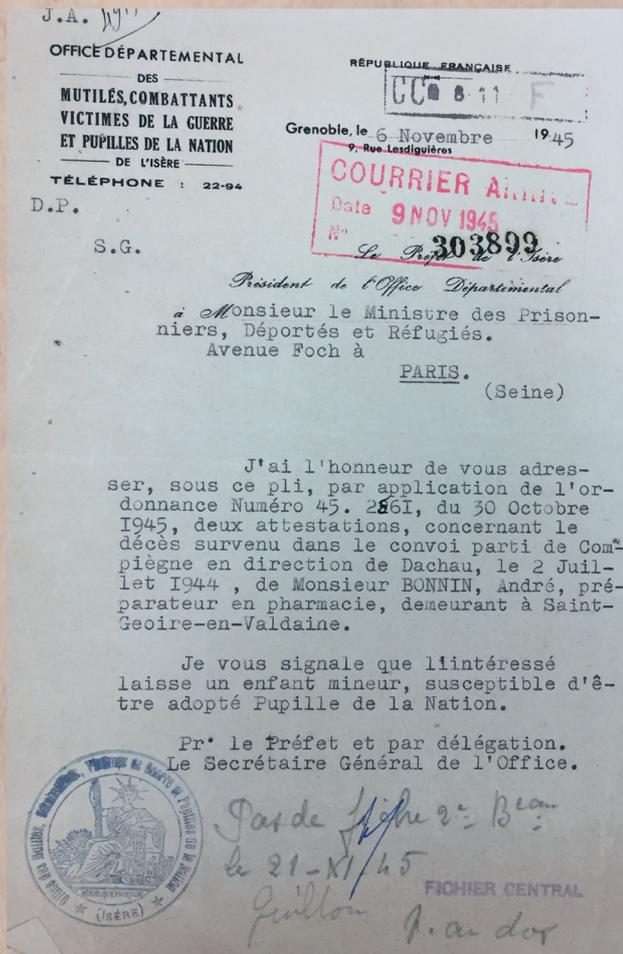
Dont procès-verbal.

Témoignage de Robert Vallon parti par le même convoi qu'André Bonnin.

Témoignage Agop Hatchadourian parti par le même convoi qu'André Bonnin.



“La journée de la Résistance”, créée en 1967 par Robert Namiand et Robert Vallon, anciens déportés, honore les victimes du nazisme sur le lieu de leur exécution, dans 84 communes de la région de Lyon.



La région (Grenoble) demande à Paris d'accélérer les démarches car André Bonnini laisse un fils qui doit avoir le statut de Pupille de la Nation.

Commentent pour sa veuve les démarches pour obtenir un certificat de décès ; elle apporte les témoignages de ses compagnons de convoi. De son côté le Ministère reçoit le dossier de la Croix Rouge.

St Geoire en Valdain le 16/1/46
 19 JANV 1946
 FICH. STAT. ARRIVE
 Requête de Madame BONNIN
 No 421929
 a Monsieur le Procureur de la République

J'ai l'honneur de vous solliciter de votre bonté de bien vouloir me faire établir un Jugement déclaratif d'absence devant le Tribunal, pour remplacer l'acte de décès officiel de mon mari, décédé le 2 juillet 1944, lors de son transfert de Compiègne à Dacheau.

Je vous joint a ce sujet deux attestations de témoins oculaires de son décès.

Et n'ayant pas encore reçu cet avis officiel de décès, ce Jugement déclaratif d'absence me est

Monsieur le Chef de Service

D le 29-1-46

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire votre possible pour faire établir au plus vite l'acte de décès de mon mari, cette pièce officielle m'étant nécessaire pour certains démarches et formalités pour mon fils; l'inscription pour l'obtention de Bourse, Pupilles de la Nation etc.

J'espère Monsieur que vous voudrez bien faire diligence pour me donner satisfaction assez vite.

Recevez Monsieur mes salutations distinguées.

Bonnin

Demande par la Section Départementale des Pensions pour pouvoir donner suite a ma demande de secours d'urgence

Je vous prie d'agréer Monsieur mes remerciements et mes salutations distinguées.

Mme Berthe Bonnini

Compagnie de l'Isère
 Section de La-Tour-au-Pin
 Brigade de St-Geoire-en-Valdaine
 No 21 du 24/1/1946
 PROCES-VERBAL relatant l'audition de Mme Vve BONNIN (André) à St-Geoire-en-Valdaine.

Expédition

Ce jour'hui vingt-quatre Janvier mil-neuf-cent-quarante-six à quinze heures

Nous soussigné GRANIER (André) gendarme à pied à la résidence de Saint-Geoire-en-Valdaine, département de l'Isère; revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, de patrouille à la résidence et agissant en vertu d'une demande de renseignements de Monsieur le Procureur de la République à Grenoble; en date du 17 Janvier 1946, transmission Section No 51/5 du 22 Janvier 1946, avons reçu la déclaration suivante de:

Madame Veuve B O N N I N, André, 56 ans, née BERGER, Berthe, née le 7 Octobre 1900, à Saint-Geoire-en-Valdaine, fille de feu Berger, François et de Lanfray, Joséphine tisseuse, demeurant à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère)

C'est bien moi qui ai écrit la lettre adressée à M. le Procureur de la République à Grenoble le 16 Janvier 1946.

Je demande dans cette lettre que me soit délégué un acte de Jugement déclaratif d'absence pour remplacer l'acte de décès de mon mari, décédé le 2 Juillet 1944; lors de son transfert de Lyon-Montluis à Compiègne et Dacheau.

J'avais joint à ma lettre deux attestations de témoins qui ont assisté aux derniers moments de mon mari. Mon mari était BONNIN, André, 55 ans au moment de son décès; fils de Michel et de Feus Paris, Céline, préparateur en pharmacie, domiciliés à St-Geoire-en-Valdaine (Isère) et au dit lieu le 3 Mars, 1900.

Mon mari a été arrêté par les Gestapo à St-Geoire-en-Valdaine au cours de son travail le 6 Décembre 1943. Il a été emmené à Grenoble; puis à Lyon-Montluis, ensuite à Compiègne.

Lecture faite, persiste et signe.

Deux expéditions destinées: La Première avec le dossier quatre pièces à Monsieur le Procureur de la République à Grenoble; la Deuxième, aux archives.

Fait et clos à Saint-Geoire-en-Valdaine le vingt-cinq Janvier 1946 à dix-sept heures.

H. Souley

Vu et transmis par le Commandant de Brigade à Honneur le Procureur de la République à GRENOBLE le 21 Janvier 1946

Audition de Mme Bonnini ; enquête diligentée par le procureur de la République.

Avis officiel de décès daté du 28 mai 1946

MENTION DE DECES
 ISE 5339
 le 6 JUIN 1946
 Le Maire de St-Geoire-en-Valdaine
 Monsieur le Chef du Bureau de l'Etat-Civil, 37 Rue de Bellechasse PARIS VII
 Monsieur le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est informé comme suite à son avis du 28 mai 1946 que la mention prescrite par l'article 79 du Code Civil complété par l'ordonnance 45.509 du 29 Mars 1945 a été effectuée en marge de l'acte de naissance :
 NOM Bonnin Prénoms André, César
 Décédé le 2 juillet 1944 à Dachau
 Le Maire : Cachet
 (Signature et Cachet)
 A RENVoyer
 Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
 Bureau de l'Etat-Civil-Déportés
 37, Rue de Bellechasse
 PARIS VII^e (Seine)
 Date de naissance : Année 1909
 Localité St-Geoire-en-Valdaine
 Rue
 Numéro
 Département Isère

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MAIRIE de St-Geoire-en-Valdaine
 EXTRAIT DU REGISTRE
 DES
ACTES DE DECES
 ACTE DE DECES de Bonnin
 Le deux juillet mil neuf cent quarante quatre
André, César, Alexandre quatre heures du est décédé Mort pour la France
Dachau - Allemagne - Bonnin, André
César, Alexandre, né le trois mars mil neuf
 NUMERO DE L'ACTE : est né à Saint-Geoire-en-Valdaine, Isère - domicile
à St-Geoire-en-Valdaine, Isère - préparateur en pharmacie
 fil de Bonnin, Michel
 et de Paris, Céline, Antoinette
épouse de Berger, Gertrude Françoise, siseuse
 Dressé par Nous à Paris le vingt trois mai
 mil neuf cent quarante six à deux heures sur la déclaration
 de Clément Sierre, officier de l'Etat Civil au Ministère
des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
transcrit à Saint-Geoire-en-Valdaine le six juin
mil neuf cent quarante six, par nous, Marcel
Guillermin, Maire de St-Geoire-en-Valdaine
 qui lecture faite, a signé avec Nous,
 (Suivent les signatures)
 Pour Extrait conforme :
St-Geoire-en-Valdaine, le deux sept mille mil neuf cent quarante six
 Le Maire, Guillermin
 Adjoint délégué, Guillermin

ST-GEOIRE-EN-VALDAINE.
 Triste nouvelle. — C'est avec la plus grande consternation que notre population a appris la mort tragique de notre cher André Bonnin, le 2 juillet 1944, à son départ de Compiègne pour Dachau, comme déporté, dans ce train où plus de 900 français sur 2.000 trouvèrent une mort affreuse.
 Epris depuis toujours d'un idéal de justice et de liberté poussé à son plus haut degré, d'une honnêteté et d'une droiture rares, bon et serviable pour tous, adoré de tous ses amis et de la population tout entière de notre canton, résistant dès la première heure, il devait mourir victime de son patriotisme qu'il plaçait au-dessus de tout.
 Membre du comité de libération, élu au Conseil municipal à une grande majorité en attendant son retour, il devait, hélas, ne plus revenir parmi nous.
 Sa perte, aux heures où nous avons tant besoin d'hommes comme lui, laissera d'unanimes regrets parmi la population de notre vallée. A sa femme, à son fils éplorés,

part, apportait à sa famille le témoignage de sa sympathie émue.
 Après le service religieux, un défilé impressionnant se rendait au monument aux morts déposer des couronnes et gerbes de fleurs à la mémoire de ce héros.
 Après la minute de silence et la sonnerie « Aux Champs », prirent successivement la parole, M. Bonnard, au nom de la municipalité et du Comité de Libération, M. Frier, de Voiron, déporté, venu spécialement rendre hommage comme chef de secteur à son ancien collaborateur, M. Deschaux, au nom de la fanfare dont il était membre actif, M. Poncet, au nom des déportés et prisonniers. Tous retraçèrent la vie exemplaire de droiture et de franchise de cet homme de bien qui laisse dans notre région d'unanimes regrets.
 Que toutes ces marques de sympathie adoucissent la douleur de sa jeune épouse, de son fils, de son père et de toute la famille. La Marseillaise clôtura cette émouvante cérémonie. Puissent sa mémoire et son exemple rester toujours dans nos cœurs.

Hommage à André Bonnin dans la presse régionale.

Cérémonie devant le Monument aux Morts.

Le dossier s'épaissit de différents documents :
 en 1947, c'est un certificat de non-rapatriement du corps.

Ministère des Anciens Combattants
 et Victimes de la Guerre
 Direction Départementale des
 Anciens Combattants
 et Victimes de la Guerre de l'Isère
 Caserne Vinoy
 Grenoble Tél 17-86

Modèle M
 République Française
 38. 38039

Certificat
 de non Rapatriement

Le Directeur des Anciens Combattants et
 Victimes de la Guerre certifie, d'après les documents qui possèdent son
 caractère officiel, que Monsieur BONNIN André est né le 3 Mars
 1902 à St-Genix-en-Valdaine, Isère, le 6 Décembre 1943 en
 France, et qu'il a été rapatrié en France le 3 Mars
 1947. Ce présent certificat a été délivré pour valoir ce qui de
 droit.

Grenoble le 19 Décembre 1947.

Le Directeur Départemental des Anciens Combattants et
 Victimes de la Guerre de l'Isère

Signé : M. L. L.

Cachet de la Direction Dept^e de l'Isère de
 Grenoble

Voilà pour copie certifiée conforme
 de ce certificat en date du 10 Mars 1953

Pour le Maire
 l'Adjoint délégué,
 M. L. L.

Puis c'est le certificat officiel prouvant que André
 Bonnin appartient bien à la Résistance intérieure.
 A ce titre, il obtient à titre posthume du Ministre
 de la Défense, le grade de sergent.
 -Avril 1949-

Secrétariat d'Etat
 aux Forces Armées
 Guerre

Certificat d'Appartenance
 à la Résistance Intérieure Française
 (Exemplaire original)

Direction en Personnel
 Militaire de l'Armée de Terre

Bureau F.F.C.I
 No 13061

Référence :
 Décret n° 47-1256 du 9 Septembre 1947
 G.O. du 9 Octobre 1947
 I.M. n° 437 CAB/CIV/P.C. - I.M. n° 449 CAB/CIV/P.C.

selon BONNIN Prénom André, César
 né le 3 Mars 1902 à St-Genix-en-Valdaine
 appartenant à l'Organisation de Résistance LIBE-SUM
 Homologué au titre de la R.I.F
 Ses services accomplis dans la Résistance combattant
 du 1^{er} Juin 1943 au 2 Juillet 1944
 ont été reconnus par arrêté du 6-12-1943
 De ce fait le 2 Juillet 1944
 le grade fut attribué à l'inséparable par la Commission
 Nationale en ce qui concerne la Résistance et celui de Sergent
 dans le 3^{er} Carrel 1949
 Pour le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées et par délégation
 P. le Général de Division P.C. et Colonel de l'Armée de l'Air
 Signé : M. L. L.

Cachet du Ministère de la Défense Nationale

- 4 -

B. INTERNEMENT EN FRANCE, EN INDOCHINE OU EN TUNISIE.
 (A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et
 de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

Grenoble	(1) du 6-12-43	au 2-12-43	M ^{me}
Montluçon	(1) du 2-12-43	au 15-6-44	M ^{me}
Compiègne	(1) du 16-6-44	au 2-7-44	M ^{me}

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu
 de l'exécution : _____

En cas d'évasion, date : _____ lieu : _____

Date de libération : _____

Mort (2) :

- Par l'avance allée :
- A la suite d'une mesure collective de libération anticipée :
- A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée :

Un certificat d'internement (Modèle A) a-t-il été délivré ? _____

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré) :

A quelle date ? _____

Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou a défaut deux attestations au
 moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI.

Date de départ en déportation : 2 juillet 1944

Lieu de départ : Compiègne

Lieux successifs de déportation :

DACHAU	(3) du		
	(3) du	2-7-44	date du décès
	(3) du		
	(3) du		

En cas d'évasion, date : _____ lieu : _____

(1) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.
 (2) Rayer les mentions inutiles.
 (3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisons, donner si possible le nom exact et l'adresse de
 chacune d'elles. Pour les camps qui n'ont pas procédé à l'immatriculation, fournir toutes indications relatives à leur
 situation géographique.

860

RESUME DU DOSSIER
 -1-1-1-

R.I.F.

DÉPORTÉ RÉSISTANT

NOM BONNIN Prénoms André, César

Né le 3.3.1902 à ST-GENIX-en-VALDAINE (Isère)

Situation de famille marie Profession Préparateur au pharmacie

Adresse _____

Arrêté le 6.12.1943 à ST-GENIX-en-VALDAINE

Interné du _____ au _____ à _____

Déporté du 6.12.1943 au 2.7.1944 à DACHAU

Décédé le 2.7.1944 à DACHAU

Appartenance R.I.F. "LIBE-SUM"

Attestations MM. PRIER, TERIER, BATAILL

Circonstances particulières _____

PRIORITÉ DÉCÉDÉ

Pièces jointes : extrait de décès, certificat mod. M, certificat R.I.F.
 attestations (3)

AVIS de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE : **AVIS FAVORABLE**

AVIS du DÉLÉGUÉ DU MINISTRE : **AVIS FAVORABLE**

Grenoble, le 13 NOV 1953
 Le Délégué Interdépartemental
 M. L. L.

Mme Bonnin continue les démarches pour obtenir le titre de déporté résistant et
 l'inscription "Mort pour la France".

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE
BUREAU DE L'ÉTAT-CIVIL-DÉPORTÉS
37, Rue de Bellechasse
PARIS VII^e

Formule N° 3 Bis
N° de l'acte 1473 Jany
N° du registre 7
Décès de BONNIN
André Cézar Alexandre
Dossier N° 8374 (1)

Mort pour la France

ACTE de DECES

L'an mil neuf cent quarante quatre, le deux juillet
à quinze heures minutes, est décédé
à Dachau - Allemagne
NOM : BONNIN
Prénoms : André Cézar Alexandre
Profession : Préparateur en pharmacie
Né le trois mars, mil neuf cent neuf
à St. Genis en Valdain Département Isère
Domicilié en dernier lieu à St. Genis en Valdain Isère

Fils, fille de Bonnin Michel Boulanger
et de Paris Céline Antoinette, son épouse, Ménagère
célibataire - époux de Berger Berthe Françoise, s'élève

Le présent acte a été dressé par Nous V. P.
Officier de l'Etat-Civil au Ministère des Anciens Combattants et
Victimes de Guerre, à PARIS, le 23 MAI 1946 conformément aux
dispositions de l'Ordonnance N° 452561 du 30 Octobre 1945
(article 3) insérée au Journal Officiel du 31 Octobre 1945, sur
la base des éléments d'information figurant au dossier du de
cujus, qui nous a été présenté ce même jour.

l'Officier d'Etat-Civil

B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MEME
POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

En cas de décès : Date : 2 juillet 1944 Lieu : A. Deleu

Le décès a-t-il été officiellement établi () Par un acte (1).
() Par un jugement (1).

Pans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.
En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles :

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ
OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) (1) : né (2) :
Prénoms : Date de naissance :
Lieu de naissance : Commune :
Département :
Profession : Nationalité :
Domicile : Département :

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ
OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et Prénoms du conjoint survivant : M^{lle} BONNIN née Berger Berthe
Adresse : Commune : St. Genis en Valdain
Département : Isère
Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimes, reconnus ou
adoptés :
1. BONNIN Jean né le 14 Janvier 1934
2. né le
3. né le
4. né le
5. né le
6. né le
(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du ou des tuteurs) :
Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand-mère du déporté
ou de l'interné, actuellement vivants : BONNIN Michel (Jean) à St. Genis en Valdain
Département : Isère
A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche
parent :
Département :

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES.
SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES.
BUREAU DES FICHES ET DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS.
139, rue de Dercy, PARIS (XIV^e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Paris, le 5 Janvier 1954

DÉCISION
portant attribution du titre DÉPORTE RESISTANT
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — ~~LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE~~)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre décide d'attribuer le titre
DÉPORTE RESISTANT
à Monsieur BONNIN André
né le 3 Mars 1909 à ST GÉOIRE EN VALDAINE (Isère)
domicilié :
décédé le 2 Juillet 1944 à DACHAU (Allemagne)
disparu de : à :

Période d'internement prise en compte : 6 Décembre 1943 au 1er Juillet 1944
Période de déportation prise en compte : 2 Juillet 1944 Décédé le 2 Juillet 1944

Carte N° 10.14.20898
délivrée à :
Madame BONNIN Berthe
SAINT-GÉOIRE-EN-VALDAINE
(Isère)

Pour le Ministre :
LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES
P.O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS
83, avenue Foch, Paris (XVII^e).

Signé : ARBAUD
Made 18.2.54

J. H. 336214.] [88200]

Partie à utiliser après l'avoir détachée, comme accusé de réception de la
carte ci-dessus et à mettre à la poste après signature.

Je, soussigné, BONNIN Berthe
reconnais avoir reçu la carte dont le numéro figure sur le présent accusé
de réception.

Signature :
Bonnin Berthe

N° 1014.20898

J. M. 236379. (2)

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.
DIRECTION DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES.
BUREAU DES FICHES ET DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS.
83, avenue Foch, Paris (XVII^e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Paris, le 1 FEVR 1954

La demande d'attribution du titre DÉPORTE RESISTANT que vous avez
formulée en qualité de CONJOINT de Monsieur BONNIN André
ayant été accueillie favorablement, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la carte
n° 101420898 qui vous permettra d'en justifier. Veuillez en accusé réception au moyen de
la formule à détacher et à mettre à la poste, après signature.

Je vous prie d'agréer, M^{adame}, l'assurance de mes respectueux hommages.

Pour le Ministre :
Le Directeur du Contentieux de l'Etat Civil et des Recherches
P. O. Le Chef du Bureau des Déportés,

Madame BONNIN Berthe
SAINT-GÉOIRE-EN-VALDAINE
(Isère)

Signé : ARBAUD

J. Z. 136642 [10340]

557.386

PRISONNIER DE GUERRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL, DES SUCCESSIONS ET SÉPULTURES MILITAIRES

Dossier transmis le 10.10.48 au 2^e bureau de dépôt

VICTIME ~~CIVILE~~ Militaire

Mort pour la France
10 AVR 1946

DOSSIER DE DÉCÈS.

NOTI : BONNIN André, César, Alexandre

Prénoms : FFI Archaux 2 de l'Isère

Né le : 3-3-1909

A : St-Geoire-en-Valdaine

Décédé le : 2 Juillet 1944 en déportation

Inhumé à :

adressé :
Tombe : Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère)

J. A. 536307. 29050

Jean Bonnin, fils d'André Bonnin
est devenu médecin.
- 1964 -

St-GEOIRE-
28 8^{me} - 1964

SOUTENANCE DE THESE

Vendredi 23 octobre, à la Faculté de Médecine de Grenoble devant un jury présidé par le professeur Fau, entouré par les professeurs Château, Mazaré et Carraz, notre compatriote le Dr Jean Bonnin a soutenu sa thèse intitulée « Premiers essais cliniques de l'action antiépileptique de l'acide dipropyl acétique ».

Le Dr Jean Bonnin a reçu, avec la mention « Très honorable » et « Diffusion à l'étranger » les plus vives félicitations du jury.

Nous avons le plaisir, au nom de la population de St-Geoire-en-Valdaine et de ses nombreux amis de féliciter le jeune Dr Bonnin de son brillant succès et nous sommes heureux d'apprendre en même temps sa décision de venir exercer sa profession dans son pays natal où nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une longue et brillante carrière.